

Offre médico-sociale

Aloïs va tester à Paris un dépistage et une prise en charge des troubles de l'apprentissage

Publié le 10/04/19 - 15h56

L'ARS Île-de-France va tester à Paris une plateforme d'orientation et de coordination des troubles des apprentissages pour les enfants de 3 à 11 ans. Pour une prise en charge précoce des enfants souffrant de troubles Dys ou de l'attention.

À la demande de l'ARS Île-de-France, le pôle enfant de l'association Aloïs construit une plateforme de dépistage et prise en charge des troubles des apprentissages et du neurodéveloppement dans les 13^e et 14^e arrondissements de Paris, qui devrait être opérationnelle en septembre. À l'image des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce plutôt dédiées aux troubles autistiques (lire notre [article](#)), le parcours pédiatrique ambulatoire en réseau des troubles des apprentissages et du neurodéveloppement (Partan) proposera des bilans et coordonnera l'action de professionnels libéraux pour offrir un accompagnement adapté aux enfants de 3 à 11 ans souffrant de difficultés de langage, des apprentissages ou du comportement.

Réduire les délais de bilan et de prise en charge

"L'ARS Île-de-France avait trouvé pertinente la réponse apportée par l'association Aloïs sur les maladies neurodégénératives qui avait permis de désengorger les centres mémoire [voir l'encadré], elle nous a donc proposé de monter un dispositif pour accompagner les enfants souffrant de troubles du langage ou du comportement qui n'ont souvent d'autre choix en matière de diagnostic que de se tourner vers les centres référents puis le secteur médico-social, avec, dans les deux cas, des délais d'attente qui se comptent en années et sont difficilement compatibles avec une prise en charge précoce", explique à Hospimedia Bertrand Schoentgen, neuropsychologue et cheville ouvrière du dispositif.

D'Alzheimer aux troubles des apprentissages

L'Association Aloïs, qui tire son nom du prénom du docteur Alzheimer, a été créée en 2004 à l'initiative d'une neurologue, le Dr Bénédicte Défontaines, et d'un groupe de médecins libéraux à Paris qui souhaitaient pouvoir offrir hors les murs de l'hôpital et surtout avec des délais plus rapides, un diagnostic à toutes les personnes souffrant de troubles cognitifs. Avec le temps, l'association a développé son activité en région parisienne et lyonnaise. Initialement dédiée aux adultes et spécialisée dans les maladies neurodégénératives, Aloïs a développé un pôle enfant en 2015 où elle propose des bilans neuropsychologiques adaptés.

Partan entend apporter une réponse experte, dans un délai rapide, aux questions que se posent les parents ou les enseignants sur le fonctionnement intellectuel d'un enfant et/ou sur l'éventuelle existence d'un trouble neurodéveloppemental. Ici l'approche pluridisciplinaire est mise en avant. La consultation de base comprendra des rencontres avec un médecin, un neuropsychologue et un orthophoniste et pourra faire intervenir d'autres spécialistes afin d'offrir un bilan complet et d'éviter l'errance diagnostique.

Un acteur expert pour le niveau 2 du parcours

"On ne veut prendre la place de personne mais compléter, avec notre expertise sur le niveau 2 du parcours recommandé par la Haute Autorité de santé [HAS, lire notre [article](#)], les réponses apportées par les centres d'action médico-sociale précoce (Camsp), les centres médico-psychopédagogiques (CMPP) et les centres médico-psychologiques de psychiatrie infanto-juvénile (CMP). Pour les cas complexes, nous orienterons vers les centres de référence troubles des apprentissages. L'idée du dispositif, c'est aussi de pouvoir désengorger ces centres hospitaliers", commente Bertrand Schoentgen.

L'équipe de Partan est composée d'un médecin généraliste spécialisé dans les troubles des apprentissages, d'une neurologue, d'un neuropsychologue spécialisé en pédiatrie, d'une orthophoniste spécialisée en pédiatrie, d'une enseignante référente et

d'une responsable administrative et financière. Dans la phase exploratoire actuelle, elle fait connaître le dispositif des professionnels du secteur sanitaire, médico-social et de l'éducation qui travaillent dans les deux arrondissements de l'expérimentation.

Un conventionnement avec les professionnels libéraux

L'association va conventionner avec des professionnels libéraux à qui elle proposera, comme les plateformes mises en place dans le cadre du forfait précoce autisme et troubles du neurodéveloppement, une rémunération au forfait en fonction du type de prise en charge. Une prise en charge qui sera réévaluée tous les ans. En plus des réunions de coordination, une plateforme informatisée permettra aux professionnels libéraux, institutionnels et aux familles d'échanger tout au long du parcours. *"L'accueil des libéraux est plutôt bon car ils sont nombreux à regretter manquer de temps pour ce travail de coordination. De plus, l'entrée dans le dispositif sera assortie d'une formation actualisée sur les bonnes pratiques"*, précise Bertrand Schoentgen.

Pour les familles, les bilans et accompagnements seront entièrement pris en charge alors qu'aujourd'hui, ces bilans sont coûteux et non-remboursés tout comme les interventions des psychomotriciens et psychologues libéraux. Le dispositif expérimental sera financé pour trois ans dans le cadre de l'article 51. Le budget définitif n'est pas encore connu à ce jour. Aloïs profitera de ce travail pour créer une base de données épidémiologiques des troubles du neurodéveloppement, à partir d'une cohorte anonymisée. Des contacts ont été pris avec une équipe de recherche pour l'exploitation de cette base de données qui devrait permettre d'avoir une connaissance assez fine de la prévalence réelle des différents troubles de l'apprentissage dans la France de 2019.

Emmanuelle Deleplace
